



L'ACTUALITÉ

RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

La préparation de l'assemblée générale était le point central de ce Conseil qui a également pris des décisions importantes concernant Handibat Développement, ECO Artisan, les Journées Professionnelles de la Construction et un projet d'open innovation notamment.

Le Conseil d'administration a commencé ses travaux en se félicitant de l'accroissement, à nouveau en 2022, du nombre d'adhérents, le total dépassant les 60 000 pour la première fois depuis longtemps.

Il a ensuite fait le point sur les chantiers lancés dans le cadre du Temps 1 du Plan de transformation CAP CAPEB et approuvé l'ensemble des propositions formulées par le COPIL ainsi que les noms des porteurs des chantiers du Temps 2 qui s'ouvrent maintenant.

Les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs travaillé à la préparation de l'assemblée générale, approuvant l'ordre du jour définitif, le projet de rapport d'activité 2022 et les 5 projets de résolution qui seront débattus lors de la prochaine CNAGS (Questions économiques, questions techniques et professionnelles, questions juridiques et sociales, questions compétences et formation professionnelle et une dernière résolution spécifique à la rénovation énergétique). Ils ont également examiné les candidatures reçues par la Confédération dans les délais impartis en LRAR. Elles ont toutes été validées, à l'exception d'une candidature arrivée par mail hors délai. Le Conseil a également arrêté les droits de vote des CAPEB départementales sur la base des cotisations versées. Enfin, il a approuvé les propositions de modification des statuts et de la Charte Réseau afin d'y remplacer le COG du Fonds de Développement du Réseau et

le Groupe de Suivi du Réseau par le nouveau GSDR « Groupe de Suivi et de Développement du Réseau » après la fusion décidée en décembre dernier de ces deux instances.

Le Conseil a également préparé la CNAGS des 8 et 9 mars prochains, la première demi-journée étant destinée à débattre du Plan de transformation CAP CAPEB, après une présentation de l'avancement des différents chantiers actuellement en cours et de ceux qui viennent de s'engager. La seconde journée sera réservée à l'examen des résolutions ainsi qu'à un débat libre autour de 3 sujets d'actualité que le Réseau aura choisis parmi la dizaine de thèmes qui lui a été proposée au travers de la plateforme CAPEB Collectif.

Le Conseil d'administration a ensuite évoqué la prochaine pesée de la représentativité patronale qui s'établira sur la base du nombre d'entreprises adhérentes à fin 2023 et du nombre de salariés qu'elles occupaient jusqu'à fin 2022. Dans ce cadre, il a décidé de reconduire l'offre d'accueil qui avait été instaurée lors de la précédente pesée en 2019. Avec la volonté de redynamiser les marques Handibat et Silverbat à l'aube de la mise en œuvre d'une nouvelle aide unique pour la réalisation de travaux d'accessibilité, MaPrimeAdapt', les membres du Conseil ont approuvé de nouveaux statuts plus "classiques" pour l'association Handibat Développement, permettant d'ouvrir son Conseil d'administration à des organismes

ou des personnes qualifiées dans le domaine de l'adaptation, de l'accessibilité et de l'adaptation du cadre bâti et, pour la CAPEB, de disposer de droits de vote permettant un pilotage en adéquation avec sa stratégie. Reste évidemment à ceux-ci d'être validés par l'AG d'Handibat Développement, ce qui devrait être fait dans les prochaines semaines.

Au registre des questions économiques, le Conseil a également débattu des propositions faites par le groupe de travail chargé de réfléchir aux moyens de redynamiser la marque ECO Artisan. Il a validé les axes stratégiques proposés visant à ajouter de nouvelles notions dans le référentiel de la marque actuelle et à développer une qualification Eco Artisan RGE Chantier construite dans la même philosophie que la Qualification Chantier.

S'agissant des JPC, Le Conseil d'administration a approuvé la reconduction du dispositif mis en place l'an dernier pour faire venir davantage de délégués. Un point a également été fait sur la mise en œuvre de l'expérimentation des Accompagnateurs des Pros dans le cadre du programme Oscar, expérimentation pour laquelle 4 régions se sont portées candidates.

Au rang des questions sociales, le Conseil d'administration a pris connaissance des propositions de la FFB quant à un « engagement croisé de bonnes intentions » pour constater que seuls des engagements de la CAPEB étaient prévus sans aucune contrepartie de la part de la FFB.

(Suite p. 4)



SOCIAL

PARTAGE DE LA VALEUR : LA DERNIÈRE NÉGOCIATION ÉTAIT CONCLUSIVE

Vendredi dernier, Jean-Christophe Repon concluait au nom de l'U2P la négociation sur le partage de la valeur engagée au niveau interprofessionnel entre le patronat et les organisations de salariés depuis le mois de novembre.

Le projet d'accord instaure l'obligation pour les sociétés de mettre en place un des trois dispositifs de partage de la valeur (participation, intéressement, ou abondement à un Plan

d'épargne entreprise ou un autre plan d'épargne salariale). Cette obligation cible les sociétés qui réalisent un bénéfice net fiscal d'au moins 1 % du chiffre d'affaires pendant 3 années consécutives et qui ont entre 11 et 50 salariés.

Dans cette négociation, Jean-Christophe Repon a défendu la prime de partage de la valeur qui est un moyen simple et adapté permettant aux TPE de redistribuer quand elles le peuvent. Il s'est opposé à de nouvelles contraintes et

charges pour les entreprises et a déploré à cet égard l'issue de la négociation. Il est plus facile de « tordre le bras aux entreprises de moins de 50 salariés qu'aux grands groupes qui font des superprofits », a-t-il déploré, invitant le législateur à être encore plus intransigeant sur les superprofits et à préserver la Prime de Partage de la Valeur pour les petites entreprises », ce qu'il a réexpliqué mardi sur le plateau de BFM Business Good Evening (voir notre rubrique RDV).

→ LES AIDES DE LA CNAM TOP BTP ET TMS ACTION SONT PROLONGÉES

Les entreprises employant jusqu'à 49 salariés pourront, toute l'année 2023, bénéficier encore des deux aides mises en place par l'assurance maladie pour alléger leurs investissements destinés à prévenir les risques liés aux troubles musculosquelettiques et lombalgies et ceux liés aux chutes de hauteur ou de plain-pied ainsi que l'exposition aux substances chimiques.

Concrètement, TOP BTP est une subvention prévention TPE permettant de financer une partie des achats d'équipements de travail permettant de prévenir ces différents risques ainsi que certaines formations à la sécurité. Qui peut prétendre au versement des aides TOP BTP, TMS Action et TMS Diagnostic et formation ? Quels équipements, prestations et formations peuvent être financés ? Comment faire la demande ?



On vous explique tout sur ARTUR.

Attention, le budget que l'Assurance maladie consacre à ces deux aides n'est pas extensible donc la règle « Premier demandeur, premier servi » s'applique. Ne tardez pas à faire votre demande !

LE BÂTIMENT ARTISANAL ÉVOLUE

Pour l'aider dans ses choix et donner votre avis, merci de répondre au questionnaire en scannant le QR code ci-dessous ou en cliquant sur le lien suivant : [Étude lectorat Bâtiment Artisanal](#)



RÉSEAU

→ CNAGS : PRÉPARATION D'UN DÉBAT LIBRE

Dans le cadre du Plan de transformation CAP CAPEB et plus particulièrement du chantier 6 « Réformer la CNAGS », nous vous proposons d'expérimenter un nouveau format d'échanges pour la prochaine CNAGS des 8 et 9 mars prochains. Nous vous proposons ainsi d'introduire un temps dédié à un débat sur des sujets d'actualité d'une heure et demie, le mercredi 8 mars, en amont de l'examen des projets de résolutions. Cette séquence permettra de partager des remontées que vous avez pu recueillir sur le terrain afin d'affiner ensemble la politique menée au niveau national.

Pour ce faire, nous vous invitons, d'ici vendredi 24 février prochain, à voter pour les trois sujets que vous aimeriez voir traités lors de cette séquence parmi une liste de 11 thématiques. Rendez-vous sur <https://capebcollectif.capeb.fr/> puis cliquez sur participer pour accéder à la consultation. Une fois la consultation close, nous vous transmettrons la liste des trois sujets qui auront été le plus plébiscités afin que vous puissiez en prendre connaissance avant la CNAGS et que vous ayez tous les éléments pour prendre la parole lors du débat si vous le souhaitez.

FORMATION

→ LE CCCA-BTP LANCE UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

La nouvelle campagne de promotion du CCCA-BTP vise à promouvoir l'apprentissage dans la construction auprès des jeunes. Depuis le 6 février, la campagne nationale « La construction, la vivre c'est encore mieux ! », se déroule sur les réseaux sociaux sous la forme d'une série documentaire « Sans filtres » qui met en scène 6 professionnels, porteurs du drapeau de leur métier et promoteurs de l'apprentissage : la campagne propose ainsi de découvrir, en

immersion, le quotidien de Jimmy Elion, 26 ans, chef d'entreprise, charpentier couvreur, de Jodie Joly, 21 ans, apprentie, chef de chantier



travaux publics, de Tarik Mania, 29 ans, chef d'entreprise, serrurier-métallier, d'Ugo Humbert, 21 ans, chef d'équipe, constructeur de réseaux de canalisations, de Manon Millet, 29 ans, peintre décoratrice et de Maxime Rouquet, 21 ans, apprenti maçon. Les épisodes de cette série sont diffusés lors d'une première vague sur TFX, L'Équipe, C8 Star+, NRJ 12, NRJ Hits, M6, 6ter, W9, etc. [En savoir plus sur ARTUR](#) ou sur le [site web dédié à cette opération](#).



ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC BERRY ALLOC

Ce mardi 14 février, la CAPEB a signé un nouveau partenariat avec Berry Alloc, l'un des leaders européens dans la fourniture de revêtements de sol à destination des professionnels et des particuliers, qu'il commercialise notamment en France.

Son offre est large et couvre les sols stratifiés, les parquets contrecollés, les lames et dalles vinyle, et les panneaux muraux. Berry Alloc fait partie de Beaulieu International Group, un leader mondial en matière de revêtements de sol pour le marché résidentiel et commercial, avec notamment du vinyle rouleau sous la marque Beaufloor ou encore de la moquette sous la marque Carus. Le groupe est également un spécialiste

mondial des matières premières chimiques (polymères) et des produits semi-finis (fils, fibres, textiles techniques et plaques alvéolaires). Sylvain Fornès, Président des métiers de la peinture, du revêtement et de la décoration, participait donc logiquement à la signature de cette convention avec le Président confédéral Jean-Christophe Repon. Ce partenariat prévoit la mise en place, en collaboration avec la CAPEB, d'actions de conseils et d'accompagnement ainsi que des formations sur les solutions proposées par le partenaire, qui entend également faire bénéficier les entreprises artisanales du bâtiment adhérentes à la CAPEB de conditions particulières et de remises sur ses produits.

→ QUALIFICATION CHANTIER : PRÉCISIONS D'ORGANISATION

Un nouveau responsable et un assistant administratif ont été missionnés par Qualibat pour suivre les dossiers de Qualification Chantier. À cette occasion, l'organisme rappelle le processus à respecter : dès que l'attestation qualification chantier est délivrée, l'auditeur est mandaté et doit contacter très rapidement l'entreprise. Un mois avant la fin du chantier, les entreprises doivent alerter Qualibat afin de caler l'audit au plus tôt (les entreprises qui contactent Qualibat doivent utiliser l'adresse qualificationchantier@qualibat.com). Précisons que Qualibat prévoit de mener davantage d'actions emailing auprès des entreprises pour suivre l'avancement de la qualification chantier.

Nous rappelons également que, dans le cadre de la qualification chantier, il est impératif que le process de demande des aides soit bien respecté et que toutes les mentions demandées soient bien inscrites sur les devis (exigences concernant le Médiateur, le RGPD...), pour éviter de nombreux allers-retours entre Qualibat et les entreprises.

→ L'EXPÉRIMENTATION ACCOMPAGNEURS DES PROS

Le comité d'évaluation s'est déroulé mardi dernier et a examiné les propositions du Réseau pour expérimenter le dispositif des Accompagnateurs des Pros dans le cadre du programme Oscar.

En l'occurrence, seules les régions Île-de-France, PACA, Grand Est et AURA se sont portées candidates, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en fin d'année dernière.

Le lancement de l'expérimentation a été acté le 17 janvier dernier lors du COPIL Oscar. Toutefois, elle ne pourra être rendue opérationnelle que lorsque l'ensemble des modalités pratiques sera défini.. Un comité opérationnel devrait se réunir prochainement à cette fin. L'expérimentation pourra se dérouler ensuite jusqu'à la fin 2024.



MÉTIERS

→ ÉRIC LE DÉVÉHAT A RÉUNI LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA PIERRE

Vendredi dernier, le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Pierre se sont réunis à la Confédération pour faire un point d'avancement de leurs dossiers en cours. Ils ont accueilli Christelle Delouche, Conseillère de la CNFA.

En effet, au cours de la dernière réunion commune entre les conseillers professionnels des UNA et les conseillères de la CNFA, il a été décidé de favoriser les échanges et d'organiser

la participation d'une représentante de la CNFA aux réunions des UNA. Après la mise à jour des informations mises à disposition du Réseau sur ARTUR concernant les Métiers de la Pierre, Éric Le Dévéhat et les conseillers ont travaillé à l'organisation des Journées Professionnelles de la Construction de Lille et plus particulièrement sur un projet de « village de la pierre ». Ils ont ensuite échangé avec Yann le Bihan, Tailleur de Pierre aveyronnais et directeur

de l'Institut des métiers de la pierre des compagnons du devoir qui porte un projet d'assises de la Pierre. La réunion s'est poursuivie avec un état des lieux des questions de formation (et en particulier la révision du BPMH), les projets de webinaire sur l'économie de la pierre et la révision de la norme caveau béton. Un point d'information a conclu la journée avec les actualités de l'IRIS-ST et celles du Funéraire et du Patrimoine.

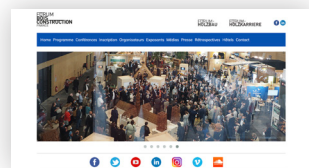


→ FORUM BOIS CONSTRUCTION : 50 % DE RÉDUCTION SUR L'ENTRÉE POUR LES ADHÉRENTS CAPEB !

Le 12^e Forum International Bois Construction se tiendra à Lille au Grand Palais du 12 au 14 avril 2023 sur le thème générique « La construction biosourcée pour bâtir un avenir ».

Le site internet dédié contient toutes les précisions sur cet événement depuis les différents programmes de visite à l'hébergement des participants. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et se font à partir d'une [billetterie dédiée](#).

Les adhérents de la CAPEB bénéficient d'un code promotionnel leur permettant d'entrer pour un demi-tarif (code à indiquer lors de l'inscription : WQOVC).





CESE

Le groupe Artisanat et Professions libérales réuni lundi soir sous la présidence de Jean-Christophe Repon a arrêté la déclaration que le groupe ferait à propos de la réforme des retraites à l'occasion de la plénière du 15 février.

Il a également précisé son projet de déclaration concernant l'Avis sur le financement de la SFEC (Stratégie française pour l'énergie et le climat) également présenté mercredi.

ANAH

Le Président de la CAPEB a échangé ce mardi avec le Président de l'Anah et sa directrice pour une mise au point et pour jeter les bases d'une meilleure collaboration. Car en effet, même si nos correspondants au sein de l'Agence nationale agissent chaque fois que nous les sollicitons pour résoudre des difficultés dont le Réseau nous fait part, des dossiers demeurent en souffrance depuis trop longtemps et mettent à mal les entreprises concernées.

Le Ministre de l'Écologie a signifié que seulement 2 % des dossiers posaient problème mais 2 % de 700 000 gestes, représentent 14 000 dossiers, soit 150 en moyenne par département ce qui est énorme ! Il faut donc s'occuper rapidement et durablement de ces 2 %.

PARTENARIATS

Le Président de la CAPEB a signé mardi une convention de partenariat avec l'un des leaders du revêtement de sols, Berry Alloc (voir notre rubrique ÉCONOMIE).

Vendredi, il devrait rencontrer les directeurs commerciaux de Legrand avec le Président des métiers de Équipement Électrique et Électrodomotique Gilles Mailet.

La signature d'un partenariat avec Siniat était également programmée ce vendredi.



FILIÈRE

Une visioconférence était organisée mercredi matin entre le Président confédéral, le Président des maçons carreleurs Thierry Toffoli et deux représentants du SNBPE, l'un des fondateurs et actionnaires de Ecominéro, éco organisme agréé pour les déchets inertes dans le cadre de la REP PMCB. Il s'agissait en particulier d'évoquer les référentiels de tri des déchets dont le respect permettra la reprise sans frais de ces déchets et également la question de l'écocontribution des entreprises et des conditions de son exonération, sans oublier la question essentielle du maillage des points de collecte.

Autre sujet évoqué, la hausse des prix du béton avec un rappel des positions défendues par la CAPEB.

PRESSE

Jean-Christophe Repon était l'invité de BFM Business mardi soir dans l'émission de Guillaume Paul et Audrey Tcherkoff à propos des retraites et du partage de la valeur.

[Le revoir ici.](#)

Il a également répondu aux questions de Batiweb jeudi là encore sur la réforme des retraites.



SÉNAT

Le projet de réforme des retraites commencera à être examiné en commission au Sénat à compter du 28 février.

Dans cette perspective, Jean-Christophe Repon a été auditionné mercredi soir au nom de l'U2P par les sénateurs du groupe RDSE.

GSC

Le Président de la CAPEB a pu échanger ce vendredi matin avec le Président et la Directrice de l'association GSC qui gère l'assurance perte d'emploi des dirigeants et des entrepreneurs.

GOUVERNEMENT

→ LE CHÈQUE CARBURANT PROLONGÉ JUSQU'À FIN MARS

Le Ministre de l'Économie et des Finances a annoncé que les demandes de chèque carburant de 100 € pourront être déposées sur le site impot.gouv.fr jusqu'à la fin mars et non plus seulement jusqu'à fin février comme prévu initialement.

En effet, la moitié des ménages éligibles à cette aide n'en n'a pas encore fait la demande. À noter que ce chèque est cumulable pour les foyers qui disposent de deux véhicules (2, 3 ou 4 roues thermiques ou électriques) qu'ils utilisent à des fins professionnelles, qu'ils en soient propriétaires ou non.



Le site web des impôts permet de tester son éligibilité à l'aide soumise à condition de ressources (revenu fiscal par part inférieur à 14 700 €). Il permet d'accéder aussitôt au formulaire de demande de l'aide qui sera versée par virement sur le compte bancaire de l'assujetti fiscal.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Un contenu parfaitement inadmissible compte tenu des efforts que la CAPEB produit depuis des mois pour tenter d'apaiser les relations avec la FFB qui persiste à maintenir ses 11 contentieux contre la Confédération, à refuser de suivre les règles du dialogue social qui ont été acceptées à la majorité des partenaires sociaux du BTP, qu'il s'agisse de l'APNAB comme des CPPNIS où se négocient les accords de branche.

Il a également été question de l'élargissement du régime intempéries au risque canicule. À ce sujet, le Conseil d'administration a considéré que si cet élargissement devrait se concrétiser, il devrait se faire sans augmentation de cotisations, sans baisse de garanties et dans

le cadre d'une enveloppe dédiée fermée. S'agissant des questions de formation, le Conseil d'administration s'est prononcé sur l'examen au cas par cas de l'évolution dans la grille des salariés ayant suivi le dispositif PRO A.

Il a aussi évoqué le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé et affirmé que la création d'un CQP ne pouvait remplacer le titre MAC qui n'existe plus, que l'ouverture d'une négociation à cette fin n'est pas une demande de la CAPEB et que si elle devait néanmoins avoir lieu, elle ne pourrait se faire que dans le cadre des CPPNIS. Il a précisé enfin que toute communication et toutes les dispositions qualitatives (charte et formation du maître d'apprentissage) pouvaient continuer à

être respectées, sans que la formation ne soit sanctionnée par une certification.

Au cours de ce Conseil d'administration, Stéphanie Bigeon-Bienvenue d'Impulse Partners avait été conviée à présenter un projet d'open innovation visant à rapprocher les start-ups avec les entreprises artisanales du bâtiment et à favoriser l'intégration des innovations (techniques et/ou organisationnelles) dans les entreprises en faisant en sorte qu'elles correspondent bien aux attentes de ces dernières. Le projet a été approuvé par les membres du Conseil.

Enfin, le Conseil a pris connaissance et validé les travaux de la Commission de la Médaille.